

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-089

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGE,

OBJET : FINANCES – Exercice 2022 - Budget annexe des parcs de stationnement - Compte administratif.

L'exécution budgétaire 2022 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	3 907 000 €	2 486 987,10 €	116 250,00 €
Dépenses d'investissement	3 392 000 €	1 706 887,69 €	143 258,00 €
Solde d'investissement 2022		780 099,41 €	-27 008,00 €
Solde d'investissement reporté		797 457,14 €	
Résultat d'investissement cumulé		1 577 556,55 €	
Recettes d'exploitation	5 202 000 €	4 871 988,51 €	
Dépenses d'exploitation	5 202 000 €	4 541 818,61 €	
Résultat d'exploitation 2022		330 169,90 €	
Résultat antérieur reporté		100 000,00 €	
Résultat d'exploitation cumulé		430 169,90 €	
Résultat net de clôture 2022 (investissement + exploitation)		2 007 726,45 €	

Pour la section d'exploitation, l'examen du compte administratif fait apparaître les principales évolutions suivantes.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent globalement à 4,542 M€, en progression de 18,3 % par rapport à 2021 (3,839 M€). Elles se répartissent de la manière suivante :

- charges à caractère général (fluides, achats et charges externes) : 1,053 M€ (914 K€ en 2021), en hausse de 15,3 % en raison de la flambée des prix de l'énergie (+55%) et de l'inflation pour les achats et les contrats de maintenance (15,6%);
- charges de personnel : 1,557 M€, en hausse de 9,8 % s'expliquant par les mesures nationales relatives au pouvoir d'achat des agents (revalorisation des salaires des agents de catégorie C), le relèvement de 3,5% du point d'indice au 1er juillet et le glissement vieillesse technicité;
- frais financiers : 134 K€ (- 6,2 %), en raison de la baisse de l'encours de dette ;
- autres charges : 248 K€ dont 210 K€ de dépenses nouvelles pour la participation au financement des navettes électriques suivant les dispositions de la nouvelle convention conclue avec le Syndicat des mobilités ;
- dotations aux amortissements et provisions : 1,550 M€ (+ 14,8 %).

Les recettes d'exploitation représentent pour leur part 4,872 M€ comme en 2021 dont 4,257 M€ de recettes réelles. Elles comprennent principalement les droits de stationnement (forfait post-stationnement compris) qui s'établissent à 4,198 M€ contre 3,791 M€ en 2021 soit une augmentation de près de 11%, qui correspond à une reprise de l'activité par rapport aux années 2020 et 2021 marquées par la COVID.

Les autres produits (atténuations de charges, produits exceptionnels et reprise sur provisions pour compte de tiers) totalisent 59 K€.

Par ailleurs, la reprise sur subventions transférables, recette d'ordre budgétaire, s'établit, comme en 2021, à 615 K€.

L'exécution du fonctionnement se traduit par un excédent de 330 K€ et un excédent cumulé de 430 K€ après intégration du résultat 2021 reporté (100 K€).

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent globalement à 1,707 M€, dont 615 K€ d'écritures d'ordre.

Les dépenses réelles représentent 1,092 M€, dont :

- 364 K€ pour le remboursement du capital des emprunts;
- 116 K€ pour la consignation effectuée dans le cadre du projet d'acquisition foncière rue du général Bourbaki;
- et 612 K€ pour les dépenses d'équipement (1,3 M€ en 2021).

Ces dernières correspondent pour 236 K€ aux achats de matériel péager et technique, principalement pour le parc de la Gare (151 K€) et pour 376 K€ aux travaux réalisés sur les bâtiments et la voirie, en particulier, 200 K€ au titre de l'achèvement de la réhabilitation du parc de la gare, 38 K€ pour la création de bornes de recharge électrique et 90 K€ pour le réaménagement du parc de Mousserolles.

Les recettes d'investissement de l'exercice totalisent 2,487 M€ comprenant la dotation aux amortissements pour 1,548 M€, l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour 935 K€ et les cautions perçues pour 4 K€. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2022.

La section d'investissement dégage un solde positif de 780 K€ sur l'exercice et un excédent cumulé de 1,578 M€ après intégration du résultat 2021 reporté (797 K€).

Les restes à réaliser atteignent 143 K€ en dépense et 116 K€ en recette. Corrigé de cet écart de 27 K€, le résultat cumulé d'investissement est de 1,551 M€.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette diminue à 4,86 M€ (5,19 M€ fin 2021). Dans le même temps, la capacité d'autofinancement brute s'établit à 1,26 M€ (1,76 M€ en 2021) de sorte que la combinaison des deux éléments maintient le ratio de désendettement à un niveau très satisfaisant de 3,9 années (2,9 années en 2021), bien en-dessous du plafond de référence fixé à 12 années.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe des parcs de stationnement ci-joint et tel que présenté ci-avant.

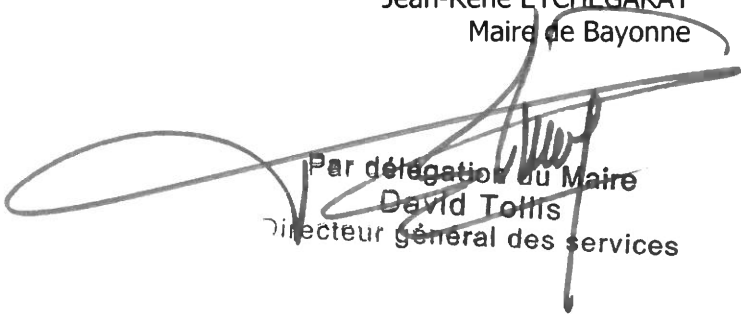
Voté sous la présidence de Mme DURRUTY.
M. ETCHEGARAY ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 11, M. ETCHEGARAY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne


Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services